

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE LA CHAMBRE

La 4C

39 Place Jean Viard 73130 ST ETIENNE DE CUINES

Tél : 04 79 56 26 64

mail : comcomcc@orange.fr - site internet : <http://www.la4c.fr>

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2022

Date de convocation
Le 15 juin 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX
Le **VINGT SEPT JUIN**
Le Conseil légalement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à
Saint-Rémy-de-Maurienne, sous la présidence
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Nombre de délégués
. en exercice : **27**
. présents : **24**
. votants : **26**

Présents : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, CORVAL, DRILLAT, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BORDON, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, JAL, LAZZARO, LE ROUX, ROCHETTE, TOGNET.

Absents excusés : Madame Françoise COMBET-BLANC procuration à Monsieur Dominique LAZZARO
Monsieur Bertrand MONDET procuration à Monsieur Christian ROCHETTE

Absent : Monsieur Yves MORVAN

Secrétaire de séance : Madame Mathilde SONZOGNI

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC AUVERGNE RHONE ALPES ENTREPRISES

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat à intervenir entre Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises et La 4C,
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

ACHAT DE DEUX PARCELLES A LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DANS LA ZAE LE VORNAY

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** les principes d'acquisition des parcelles référencées A 854 n et A 854 o, selon le plan projet de division, au prix global de 65 000 €. L'acte notarié sera établi selon le document d'arpentage réalisé par le cabinet Mesur'Alpes.
- **DESIGNE** l'étude de Maître BLANC, notaire à La Chambre, afin de réaliser les formalités afférentes à cet achat.
- **DONNE** tout pouvoir au Président, ou à son représentant, pour signer tous documents nécessaires à cette opération.

ACHAT DE TERRAINS A LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DANS LA ZAE LE VORNAY

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 25 voix pour, une contre (Madame RANCUREL) :

- **VALIDE** l'achat à la Commune de la Chapelle, des parcelles situées dans la ZAE Le Vornay, sous réserve de l'obtention du permis de construire par l'entreprise de construction de voussoirs :
 - A 990 r (issue de la division de la parcelle A 990)
 - A 992 t (issue de la division de la parcelle A 992)
 - A 705 a, 705 b, 705 c, 705 d (issues de la division de la parcelle A 705)
 - A 855 p, A 855 q (issues de la division de la parcelle A 855)
 - A 764 j renumérotation de la parcelle A 764
 - A 760 g renumérotation de la parcelle A 760
 - A DNC, parcelle non cadastrée devant faire l'objet d'une numérotation au prix de 18 €/m². L'acte notarié sera établi selon le document d'arpentage réalisé par le cabinet Mesur'Alpes.

- **DIT** qu'en cas de non réalisation par la Commune de La Chapelle des travaux de fourniture en eau potable devant assurer avant le 1^{er} avril 2023, à l'entrée de la ZAE, une alimentation journalière de 250 m³, la vente sera caduque.
- **VALIDE** le paiement en deux fois : un premier versement de 30 % à la signature de l'acte de vente et le solde sur présentation du certificat d'achèvement des travaux d'alimentation en eau potable. En cas de non réalisation des travaux, la commune remboursera à la 4C le montant versé.
- **ACTE** la refacturation par la 4C à la Commune de La Chapelle des frais d'acte relatifs à la cession commune/4C.
- **DESIGNE** l'étude de Maître BLANC, notaire à La Chambre, afin de réaliser les formalités afférentes à cet achat.
- **DONNE** tout pouvoir au Président, ou à son représentant, pour signer tous documents nécessaires à cette opération.

CREATION D'EMPLOIS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création à compter du 1^{er} juillet 2022 :
 - D'un emploi permanent à temps complet d'éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle,
 - D'un emploi permanent à temps complet d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

PORTAGE PAR LE CIAS DU PROJET D'HABITAT INCLUSIF POUR PERSONNES AGEES

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **MANDATE** le CIAS afin d'assurer le portage du projet d'habitat inclusif pour personnes âgées et l'intégration des premiers volontaires connus à la construction de ce projet de vie.

PARTICIPATION AU SALON DE L'ARTISANAT MAURIENNAIS LES 17 ET 18 SEPTEMBRE 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la participation de la 4C à l'organisation du salon de l'artisanat mauriennais 2022 à hauteur de 2 500 €.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DE LA THESE DE M. YANNIS NACEF

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 1 voix contre, 9 abstentions, 15 voix pour :

- **DECIDE** d'attribuer à Monsieur Yannis NACEF une subvention de 300 €/an, pour une durée de 4 ans, afin de participer au financement de la thèse « réinvestir les déserts. Une géographie des modalités de (ré) appropriation des écarts dans les espaces de faibles densités en montagne : Alpes françaises, suisses, italiennes et Pyrénées espagnoles ».
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de collaboration formalisant les engagements des parties.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard CHENE



La 4C
Communauté de Communes
du Canton de La Chambre
 39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE CUINES
 Tél. : 04 79 56 26 64
 Mail : comcomca@orange.fr - site internet : <http://www.la4c.fr>

Les délibérations sont consultables au siège de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre – 39 Place Jean Viard – 73130 SAINT ETIENNE DE CUINES – Tél. 04 79 56 26 64